

DEPARTEMENT DU CHER

Arrondissement de BOURGES

**MAIRIE  
de  
LA CHAPELLE  
ST URSIN**

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

L'an deux mille vingt-cinq, le **trente et un mars**

Le centre communal d'action sociale de la commune de La Chapelle Saint-Ursin dûment convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Mme Karine PAIS, vice-présidente.

MEMBRE DU C.C.A.S. :

Exercice : 15  
Présents : 13  
Votants : 13

Date de la convocation du C.C.A.S. : 21 mars 2025

PRESENTS : Mmes PONTA - CHARBONNEAU - DAGAUD - COSSON-MASSICOT - PIAT - BESSEYRE - POUCHAIN -- VOLLOT M.C - FLORENTIN - BEAUVOIS -- M. ROBIN -- ARNAUD.

ABSENTS EXCUSES : Mmes BARREAU - M. VOLLOT

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Dominique COSSON-MASSICOT

## REGULARISATION DES COMPTES :

Madame Karine PAIS, vice- présidente, indique à l'assemblée qu'il faut régulariser les comptes du budget. Depuis quelques années, une erreur matérielle d'un montant de 0.01cts a été glissée dans notre budget du CCAS.

Après avoir délibéré, l'assemblée accepte de rééquilibrer les comptes du budget du CCAS comme suit en effectuant :

- Un mandat au 1068 en investissement : 0.01 cts
- Un titre au 75888 en fonctionnement : 0.01 cts

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

La vice-présidente

Karine PAIS



La secrétaire de séance,

Dominique COSSON-MASSICOT

✓ Date de mise en ligne sur le site internet de la commune de La Chapelle Saint-Ursin le 07/04/2025  
✓ Transmis au contrôle de légalité le 07/04/2025